

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

**PRESENTS** : Jean RONSIN, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints**, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Béatrice GAYVRAMA, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE, Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, Christelle TESSIER, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC.

**EXCUSÉES ET PROCURATIONS** : Régine LEFEUVRE à Joseph THEBAULT, Isabelle ROULLÉ à Jean-Paul OLLIVIER, Bernard BROUAZIN à Sébastien GOUDARD, Chrystel BROUCHON, Nicolas AUBIN à Lionel FAUCHEUX, David PIPLIN à Jean RONSIN, Philippe BOUCHET à Sylvie POIZAT.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Elisabeth ABADIE.

## **COMPTE-RENDU DU 10 AVRIL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 10 avril 2017. A cette occasion, des élus signalent des soucis de distribution postale, notamment des retards importants. Ainsi, Christelle TESSIER a reçu ce matin sa convocation, postée une semaine avant la séance. Joseph THEBAULT, Maire, indique qu'il en fera part à la Poste.

## **PROGRAMME VOIRIE 2017**

Jean RONSIN, Adjoint « Voirie – Cadre de Vie - Environnement », expose que le programme des travaux de voirie 2017 a été examiné en Commission « Voirie » les 5 et 22 avril. Il comprend :

- **en zone urbaine** : aménagement urbain et paysager rue de Rennes (tronçon compris entre la ZAC du Pont aux Chèvres et la rue du Chêne aux Chats), rénovation d'allées piétonnes en stabilisé par un revêtement de finition enrobé, notamment celles des secteurs de rue de Provence, chemin de la Touche, rue du Muguet.

- **en zone rurale** : routes du Gage, de Villemain, de l'Épinay, réparation de chaussées sur différents sites, réfection de chaussées en PATA et curage de fossés sur différents sites, empierrement de chemins, aménagement de chemins de randonnées avec leur signalétique.

Le programme coûte 150 000€ HT.

Sébastien GOUDARD considère que la liaison vers Montfort présente un réel intérêt pour le public. Elle facilitera le déplacement des vélos et des cycles motorisés. Il lui est précisé que le linéaire à aménager représente 6/7 km.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce programme de travaux de voirie, et mandate Monsieur Le Maire à l'effet d'engager ces travaux s'y rapportant.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU SDE : ECLAIRAGE PUBLIC**

Jean RONSIN, Adjoint, rapporte que la commission « Voirie, Cadre de vie, Environnement » a aussi retenu le programme de rénovation de l'éclairage public. Depuis 2012, la commune a réalisé 4 tranches de renouvellement des installations d'éclairage public

avec la suppression progressive des sources fluorescentes. La commission a prévu de poursuivre cette rénovation dans l'objectif de moindre consommation électrique (lanternes basse consommation). En 2017, le renouvellement concernera :

- secteur 1 : rue du Clos Chapelle, rue des Mimosas, rue du Muguet, et une partie de la rue des Lilas (évalué à 22 159€ HT)

- secteur 2 : rue de Provence, les allées de Champagne et d'Aquitaine.

Agnès GODREUIL indique des problèmes d'éclairage dans son quartier. Joseph THEBAULT, Maire, rappelle que la commune dispose d'un parc d'éclairage public de qualité et que l'éclairage est sectorisé en quartiers depuis quelques années. Il propose de solliciter une subvention du SDE 35 (Syndicat Départemental d'Énergie) au titre de l'aide à l'éclairage public pour le 1<sup>er</sup> secteur. Sur un coût de 22 159€ HT, le taux de subvention sera de 50% modulé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le programme (secteur du Clos Chapelle) et sollicite une subvention du SDE35 au taux de 50%.

## **DEMANDE DE SUBVENTION / HERSE -DEFECTUEUR**

Dans le cadre du contrat territorial du Bassin Versant du Meu, PROXALYS Environnement accompagne les communes pour l'entretien des espaces communaux et la non-utilisation de produits phytosanitaires. Jean RONSIN, Adjoint, précise que la commune de Bédée a reçu le label « Zéro phyto » par le Conseil Régional de Bretagne en 2016 pour les pratiques mises en œuvre. Depuis 2014, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur les espaces verts, voiries, au cimetière, sur les terrains de football etc. Afin de limiter le développement des plantes spontanées, le personnel technique a mis en œuvre des méthodes alternatives (balayage, désherbage à l'eau chaude, au rotofil ou manuel...).

Sur les terrains de football, l'abandon de désherbant sélectif entraîne l'apparition de trèfles, pâturages et autres plantes spontanées. Pour limiter leur prolifération, PROXALYS préconise de poursuivre la tonte assez rase des gazons. L'usage du robot-tonte

y contribue. Pour continuer l'aération régulière des sols, il préconise de s'équiper d'une herse étrille (coût d'environ 4500 €). Cet achat peut être subventionné par le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Monsieur Le Maire propose de solliciter cette subvention du Conseil Régional et l'ADEME, qui conditionnera l'achat ultérieur de cet équipement.

Puisque l'objectif est de gratter le sol, Jean-Paul RONSIN préconise une prestation de services avec la CUMA. Sophie RABORY suggère une mutualisation avec PLEUMELEUC. Au regard du coût de ce matériel, Nicolas DURET demande le nombre de jours d'utilisation par an, et si la commune dispose d'un tracteur pour tracter la herse. Jean RONSIN précise, qu'à ce stade, c'est juste une demande de subvention. Betty GAYVRAMA indique qu'il faut aussi poursuivre l'entretien des espaces engazonnés non sportifs. Joseph THEBAULT indique que les terrains A et B sont classés à un niveau élevé d'entretien, qu'il faut poursuivre (ce qui représente un coût important pour la commune). De ce fait, il regrette que le classement du club de foot, en seniors, ne soit pas meilleur. Sylvie POIZAT indique que le foot est une discipline sportive populaire, mais qu'il faut équilibrer avec les autres sports. Un audit serait intéressant. Joseph THEBAULT précise que les équipements sportifs sont globalement suffisants à l'échelle intercommunale. Le tissu associatif est riche avec certaines disciplines qui évoluent en national. Mais il y a lieu de rééquilibrer entre les infrastructures de plein air qui sont suffisantes et les bâtiments. Le besoin d'une salle de sports sur Bédée a été identifié au plan sports de Montfort Communauté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'achat d'une herse, et mandate Le Maire à l'effet de transmettre la demande.

### **ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE**

Depuis la Loi « NOME » du 10 décembre 2010), les consommateurs souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA ne bénéficient plus du tarif réglementé (6 bâtiments communaux dépassent ce seuil). Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité, le SDE35 a constitué un groupement de commandes pour l'achat d'électricité en 2015. Par délibération du 19 janvier 2015, le conseil municipal y a adhéré. Ce marché d'achat a permis à la commune de dégager des économies financières. Comme ce marché expire en novembre 2017, le SDE 35 engage une nouvelle consultation pour le renouveler pour 2 ans. Monsieur Le Maire propose de participer à cette nouvelle consultation, en vue d'adhérer au prochain groupement d'achat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- participe à la consultation lancée par le SDE,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Bédée.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL**

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, expose que des réajustements comptables sont nécessaires (crédits supplémentaires à inscrire en charges financières en raison du cours du change fluctuant sur l'emprunt en devises, contracté en 2001 et expiré). La DM ne donnera pas lieu à décaissement en trésorerie.

Hervé BOUSSION demande si c'était un emprunt toxique, pour lequel l'État a créé un fonds particulier. Jean-Paul OLLIVIER précise qu'il a effectivement été contracté en devises, et donc soumis à des échéances de remboursement variables, mais qu'il a été souscrit à une période intéressante. Joseph THEBAULT ajoute qu'au final, la commune a fait une bonne opération avec cet emprunt.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la Décision Modificative n°1 au Budget général, et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de procéder aux écritures comptables s'y rapportant.

	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement
66	+49 975,030€	021	- 49 975,030€
6688	+49 975,030€	021	- 49 975,030€
023	-49 975,030€	040	+ 49 975,030€
023	-49 975,030€	1643	+ 49 975,030€

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – ASSAINISSEMENT**

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, expose que des crédits supplémentaires sont à inscrire en raison des amortissements antérieurs et des reprises sur subventions antérieures non prises en compte. La recette correspondante provient des dotations aux amortissements et des quotes-parts des subventions d'investissement transférées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la Décision Modificative n°1 au Budget assainissement, et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de procéder aux écritures comptables s'y rapportant.

article	Dépenses de d'investissement	article	Recettes d'investissement
040	+192 860,62€	040	+186 413,85€
1391	191 760,62€	2808	21 377,25
1391	1100,00€	2813	154 736,60€
		21156	10 300,00
	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement
042	+186 413,85€	042	+192 860,62€
681	186 413,85€	777	192 860,62€

## **REGIE DE RECETTES « PRODUITS DIVERS »**

Le décret 2017-509 du 7 avril a relevé le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités territoriales, qui passe de 5 € à 15 €, pour limiter le coût de gestion administrative des recettes des collectivités.

De ce fait, le Receveur Municipal, comptable de la collectivité, préconise la création d'une régie de recettes « produits divers ». Elle permettrait ainsi au service comptabilité d'établir une facturation aux usagers pour des prestations et services n'atteignant pas ce montant. Elle inclurait également des régies existantes (services photocopies, pêche, concert annuel), à l'exception de l'argent de poche qui n'est pas une régie de recettes mais une régie d'avances.

Monsieur le Maire propose de créer la régie de recette « produits divers » qui concernera le paiement des services municipaux inférieurs à 15 € ; restaurant scolaire, garderie et de l'espace jeunes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- crée une régie de recettes « produits divers » pour facturer les montants inférieurs à 15€ (photocopies, pêche, concert annuel, restaurant scolaire, garderie, espaces jeunes...),
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer l'arrêté constitutif, supprimer les régies sans objet et désigner le ou les régisseurs de cette régie « produits divers ».

## **LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Le Maire expose que la Loi Macron a transféré la compétence de passage des épreuves théoriques générales du Code de la Route à des prestataires habilités, dont La Poste. Dans ce cadre, la Poste a recherché une salle sur le secteur de Montfort / Montauban pour organiser des sessions sur ce territoire. D'autres communes ; préalablement sollicitées, n'ont pas été en mesure de répondre à cette demande et proposer une salle adéquate. À son tour sollicité, Monsieur Le Maire a fait visiter 3 salles. La salle du conseil municipal se prête bien à ce type d'épreuve. Elle est spacieuse, située au rez-de-chaussée, munie de tables et chaises, de sanitaires directement accessibles de l'extérieur. Les sessions auront lieu un mardi sur deux de 9h30 à 17h (4 sessions par jour – 15/20 personnes).

Monsieur Le Maire souligne que ces épreuves vont drainer un passage de candidats et d'accompagnateurs tout au long de la journée dans le centre bourg, ce qui peut être intéressant pour les commerçants. Il propose de louer la salle à la poste au tarif journalier de 110 €.

Les débats ont porté sur :

- La nécessité de protéger les tables fixes de la salle et de vérifier leur non dégradation (Betty GAYVRAMA),
- Le versement d'une caution pour l'année,

- Le stationnement aux abords de la salle en rappelant que le stationnement de la cour n'est pas public mais réservé aux services de la Mairie (Jean RONSIN). Il faudra inviter les accompagnateurs à se stationner aux alentours où les parkings publics sont nombreux.

Monsieur Le Maire propose de louer à la Poste pour une durée d'un an, au tarif de 110€/jour qui inclut les charges de chauffage, d'éclairage, d'électricité et nettoyage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de louer la salle du conseil municipal à La Poste pour une durée de 1 an
- Mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer et d'exécuter la convention de location.

## **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Lionel FAUCHEUX, Adjoint, rappelle que le dispositif « Argent de Poche » a été mis en place en 2014, et renouvelé depuis chaque année. Il permet à des jeunes Bédéens, âgés de 16 à 18 ans, de travailler durant une semaine (3h /jour) et de percevoir de l'argent de poche.

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit le dispositif au cours des vacances estivales 2017, rétribué 5€/heure.

## **SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU ELECTRIQUE**

Dans le cadre d'un renforcement de ligne électrique, EDF modifie légèrement l'implantation de la ligne aérienne à La Pambouchère. Elle sera implantée, pour partie, en surplomb d'une parcelle communale. Cette modification génère une servitude de passage, sur 4 mètres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la constitution d'une servitude de passage grevant la parcelle communale C670 et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer la convention s'y rapportant.

## **DROIT DE PREEMTION URBAIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession de la parcelle bâtie se situant au 6 rue de Bretagne.

## **Informations (Joseph THEBAULT)**

- travaux RN 12 avec itinéraires de déviation,
- démarrage des travaux de la piste d'athlétisme avec le plan de financement,
- Piscine OCELIA : conséquences du sinistre survenu sur la toiture,
- pas de suite à l'étude de rapprochement entre les communautés de communes de Brocéliande et de Montfort.